

1,200 euros

# Pensions minimales de retraite : soyons précis

Minimum contributif et “minimum vieillesse” ont un fort impact sur le niveau de vie des seniors les plus modestes



*Mécomptes publics,  
François Ecalte*

Les débats ont été très vifs au cours de ces dernières semaines – et méritent d’être remis en perspective – à propos du relèvement du “minimum contributif” brut à 1 200 € par mois qui a été annoncé par le gouvernement en présentant son projet de réforme des retraites.

Le minimum contributif brut versé par le régime général des salariés du secteur privé est actuellement de 748 € par mois et doit être majoré de 100 €, ce qui le porterait donc à 848 €. Pour (quasiment) arriver à 1 200 €, il faut tenir compte de la retraite complémentaire attribuée par l’Agirc-Arrco, qui est de 338 € par mois pour un salarié payé au Smic pendant toute sa carrière.

Il est toujours nécessaire d’ajouter les retraites complémentaires pour appréhender correctement les pensions reçues par les salariés du secteur privé. Sinon, les fonctionnaires

paraîtraient outrageusement favorisés, puisque leur régime de retraite est intégré (à la fois de base et complémentaire) et leur offre un taux plein de liquidation de 75 %, contre seulement 50 % pour les salariés du privé si on se limite au régime général.

Le minimum contributif de 1 200 € pourrait être attribué non seulement aux nouveaux retraités, comme prévu initialement, mais aussi aux retraités actuels, à la suite des débats parlementaires. Il n'en reste pas moins que seule une minorité de retraités en bénéficiera. En effet, il est réservé à ceux qui ont cotisé suffisamment pour avoir une pension au taux plein dans le régime général. En cas de carrière incomplète, il est réduit en application de formules par ailleurs passablement complexes.

### Revenu minimal augmenté de 20 % depuis 2017

Ce minimum contributif n'a pas pour objectif de réduire la pauvreté chez les seniors mais d'assurer une pension jugée suffisante à ceux qui ont travaillé très longtemps. La réduction de la pauvreté des seniors est l'objectif visé à travers l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), anciennement appelé "minimum vieillesse". Il s'agit d'un minimum social qui couvre toute la population de plus de 65 ans résidant en France – pas seulement les anciens salariés – et dont les bénéficiaires (635 000 personnes à la fin de 2020) ont un revenu mensuel garanti de 961 € en février 2023.

“La réduction de la pauvreté des seniors est l'objectif visé à travers l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), anciennement appelé "minimum vieillesse"”

Ce revenu minimal était de 803 € en avril 2017, et il a donc été revalorisé de 20 % depuis la première élection d'Emmanuel Macron, alors que la hausse des prix a été de 13 % sur cette même période.

Ces dispositifs ont un fort impact sur le niveau de vie des seniors les plus modestes. En 2019, alors que la revalorisation de l'Aspa n'était pas encore terminée, le taux de pauvreté (moins de 50 % du revenu médian) des plus de 65 ans était en France (4,4 %) parmi les plus faibles des pays de l'OCDE (9,1 % en Allemagne et 15,5 % au Royaume-Uni, par exemple). Le taux de pauvreté de l'ensemble de la population française (8,4 %) était nettement plus fort et sa réduction est plus prioritaire que celle de la pauvreté des seniors.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalle.

### A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 21/02/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

### Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)